

REGLEMENT DU JEU

KOH LANTON - LA REVANCHE

ARTICLE 1 : Présentation du jeu

Le secteur sport du service Vie Locale de la mairie de Lanton organise un événement intitulé « KOH LANTON – La Revanche », dont le principe et les modalités sont décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la manifestation est ouverte à toute personne physique âgée de plus de 18 ans.

Le jeu se déroulera le 14 juin 2025, sur l'ensemble de la journée.

Il sera constitué de plusieurs épreuves.

Pour participer, le candidat doit remplir correctement son inscription via un lien Forms.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

Pour valider sa participation, le candidat doit :

- S'inscrire via ce lien <https://forms.office.com/r/J5rTdhptNJ>,

Les inscriptions sont ouvertes du 18/04/2025 au 23/05/2025. Aucune candidature ne sera retenue en dehors du délai imposée.

ARTICLE 4 : PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Le jeu se compose de plusieurs épreuves qui se dérouleront sur la journée du 14 juin 2025, au bassin de baignade de Lanton.

Les candidats seront soumis à des défis physiques, stratégiques et/ou intellectuels.

ARTICLE 5 : Désignation du gagnant

Le gagnant de l'événement sera désigné par tirage au sort lors du conseil final, en présence de l'ensemble des aventuriers.

Ce tirage au sort aura lieu après l'épreuve mythique des poteaux.

À noter que le vainqueur de cette épreuve, bénéficiera d'une voix supplémentaire lors du dépouillement final.

ARTICLE 6 : Récompenses

Le gagnant recevra une récompense en plus du légendaire totem de Koh Lanton.

ARTICLE 7 : Responsabilités et acceptation

En participant, chaque joueur accepte sans réserve le présent règlement.

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité du participant. La participation au Jeu implique la reconnaissance et l'acceptation pleine et entière par le participant des caractéristiques et des limites des réseaux, et plus largement des services de communications de la commune.

ARTICLE 8 : Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont destinées à l'organisateur et ne seront pas partagées à des tiers sans consentement.

Le questionnaire d'inscription est soumis à la réglementation du RGPD (règlement général pour la protection des données) du 25 mai 2018. Sa réalisation et son traitement sont nécessaires à l'organisation et à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Ces données seront recueillies, traitées et conservées par le service des sports de la Mairie de Lanton afin de mettre en place une animation à destination du public. Les données seront conservées de manière sécurisée pour une période d'un an et ne seront communiquées à aucun tiers. Vous pouvez à tout moment rectifier ou supprimer ces données en adressant un mail au référent RGPD de la Mairie : p.manet@ville-lanton.fr

ARTICLE 9 : Modification et annulation

L'organisateur se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu en cas de circonstances exceptionnelles.